

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU MARDI 28 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 28 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves RODRIGUEZ, 1^{er} Adjoint.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
26	18	21	21 janvier 2025	21 janvier 2025

Présents tous les membres sauf : Madame Marie-France RAINVILLE qui donne procuration à Monsieur Jean GIRAUD, Monsieur Michel JARRY qui donne procuration à Monsieur Jean-Max MARCOUREL et Monsieur Michel QUENIN qui donne procuration à Monsieur Yves RODRIGUEZ.

Absents excusés : Monsieur le Maire, Mesdames Nathalie PADE, Viviane XAYKAO et Christel PEREZ et Monsieur Philippe PAILHES.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Max MARCOUREL.

Objet de la délibération DE202501 01 - REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°2024-01 : AMENAGEMENT DES RUES BOUILLARGUES ET DE LA FARELLE

Madame Josiane GAUDE, Adjointe déléguée aux Finances, rappelle que par délibération du 19 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'autorisation de programme relatif à l'aménagement des rues de Bouillargues et de la Farelle, établie dans le cadre des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu de l'avancement du projet, de l'actualisation de l'estimation du coût par le maître d'œuvre, elle indique qu'il convient de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement qui ont été votés par le Conseil Municipal.

Elle précise que conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, les autorisations de programme pourront être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus sur l'exercice. Les crédits et recettes seront inscrites sur les budgets correspondants.

OP65	EXERCICES			TOTAL
	2024	2025	2026	
	DEPENSES			
Crédits de paiement prévisionnels	18 540 €	1 400 000 €	106 460 €	1 525 000 €
	RECETTES			
Autofinancement	18 540 €	1 090 000 €	28 860 €	1 137 400 €
subventions	0 €	310 000 €	77 600 €	387 600 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la révision de l'autorisation de programme n°2024-01.

ARTICLE 2 : de dire que les crédits de paiement prévisionnels pour les années 2025 et 2026 seront inscrits respectivement aux budgets 2025 et 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Pour le Maire empêché
Le Premier Adjoint**

Jean-Max MARCOUREL

Secrétaire de Séance



Yves RODRIGUEZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.